



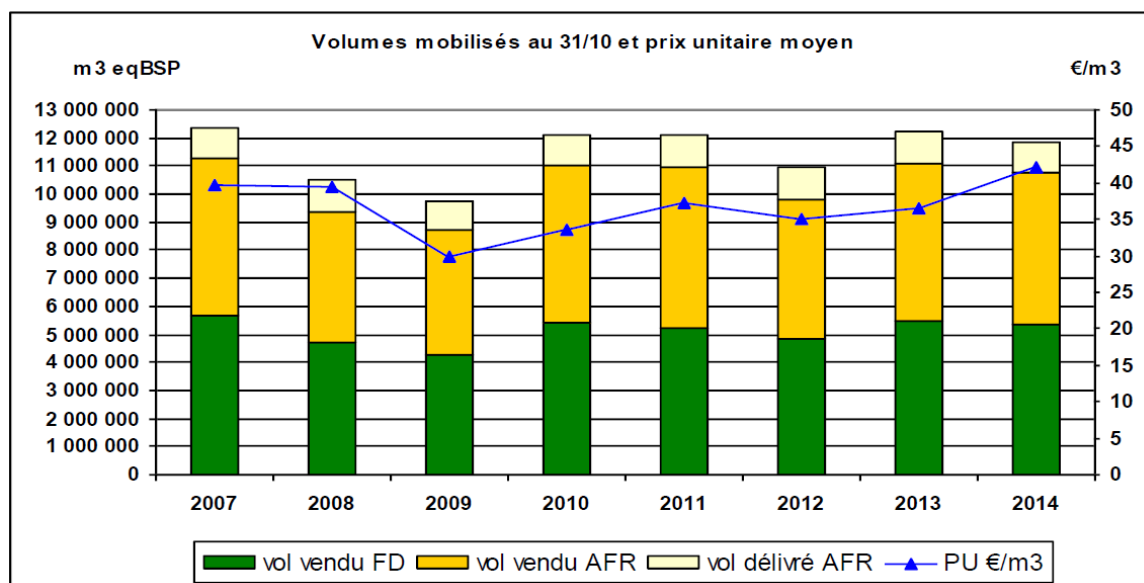
Conseil d'administration - Séance du 18 décembre 2014 Le grand écart

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre, avec une semaine de retard sur l'agenda prévu. Officiellement, ce report de date trouve son explication dans le souhait de laisser le temps nécessaires pour examiner les documents de travail. En fait, des négociations se sont prolongées tardivement avec les Tutelles sur les suppressions d'effectifs à appliquer à l'ONF jusqu'à fin 2015 et n'ont pas permis d'adresser ces documents finalisés, en temps et en heure aux administrateurs.

Suite au décès de Jean-Claude MONIN, Président de la FNCOFOR, le Conseil marque une minute de silence, avant de procéder à la nomination du vice-Président du Conseil, Dominique JARLIER, le nouveau Président de la FNCOFOR qui est également nommé Président de la Commission consultative de la Forêt Communale, organisme de liaison entre l'ONF et les communes forestières.

Les ventes de bois 2014 marquent un redressement du marché des bois ronds. Malgré un contexte économique général incertain, la situation se caractérise par une forte demande pour les bois d'œuvre feuillus. Cependant la demande résineuse connaît un tassement depuis le mois d'octobre du fait de la morosité du secteur de la construction. La forte concurrence constatée entre les usages industriels et énergétiques du bois s'amollit également, car la douceur du climat entraîne une moindre demande en bois énergie et un accroissement des stocks depuis l'automne. Les volumes commercialisés sont en baisse, mais les cours remontent.

Commercialisation des bois Tendances



Forêts domaniales	recettes brutes 251.8 M€	+ 9.3%
Forêts communales	recettes brutes 234.2 M€	+ 6%

LES PERSPECTIVES POUR LA FIN DE L'EXERCICE 2014

Les recettes attendues sont proches de 260 M€ tant pour la forêt domaniale que pour les forêts des collectivités.

Plan d'action pour une mobilisation des bois en forêt publique

Objectif : mobiliser les bois à hauteur des volumes prévus aux aménagements.

Les volumes cibles en 2016 (6,8 Mm3 en forêt domaniale et de 9,3 Mm3 pour les forêts des collectivités), déterminés par les aménagements, s'élèverait en fait, à l'horizon 2016 à 6,5 Mm3 pour la forêt domaniale et à 8,5 Mm3 en forêts des collectivités.

Si cette offre est en cohérence, en forêt domaniale, avec les chiffres de l'IGN qui concluent à une stabilité du stock de bois sur pied, Un écart est par contre constaté dans les forêts des collectivités, qui prélèvent moins que l'accroissement.

Ce sont ces écarts et cette potentialité qui conduisent la démarche de l'ONF pour « *mettre en œuvre l'aménagement, rien que l'aménagement, mais tout l'aménagement* »

Le sujet donnera lieu à un long débat dont il ressort que la non mobilisation est moins liée à la frilosité des maires de communes forestières (5 à 15% des ajournements), qu'aux aléas sylvicoles (équilibre forêt-gibier, absence de régénération) ou à l'insuffisance de desserte. Le débat est technique et nous change un peu des interminables discussions comptables ou budgétaires habituelles. Tout le monde semble d'accord, pour dire que l'aménagement constitue la clé de la mobilisation des bois et de

l'approvisionnement de la filière bois. L'ONF semble en plein dans son rôle lorsqu'il propose d'étudier agence, par agence, les potentialités non exploitées à ce jour, pour adapter les documents d'aménagement en conséquence. Evidemment, reste le problème de la forêt privée, qui représente le véritable réservoir d'un bois alors plus difficile à mobiliser du fait du morcellement des parcelles ou de la multiplicité des propriétaires. Sujet qui ravive l'idée d'une mutualisation avec la forêt privée à laquelle l'ONF pourrait offrir ses services.

Ce débat permet cependant au DG de rappeler, ou plutôt d'affirmer, plus clairement qu'on ne l'avait fait jusque-là, que la production de bois est interdépendante du niveau de réinvestissement forestier, et qu'un débat autour des travaux forestiers s'impose avec les collectivités publiques.

M. GRANDADAM pour la FNCOFOR tente pour sa part un discours positif, en disant qu'il faut avancer, et qu'au-delà des difficultés rencontrées, la FNCOFOR adhère pleinement au plan d'action mobilisation des bois et que les maires, acteurs actifs, sont mobilisés sur le sujet.

Budget 2015

Cependant les projections présentées juste après, dans le cadre du budget 2015, viennent contredire tous ces beaux discours.

En effet les montants des investissements forestiers (en forêt domaniale) restent largement en-deçà de la programmation triennale résultant ... des aménagements forestiers, et même très en retrait, en ce qui concerne la desserte forestière (42% des

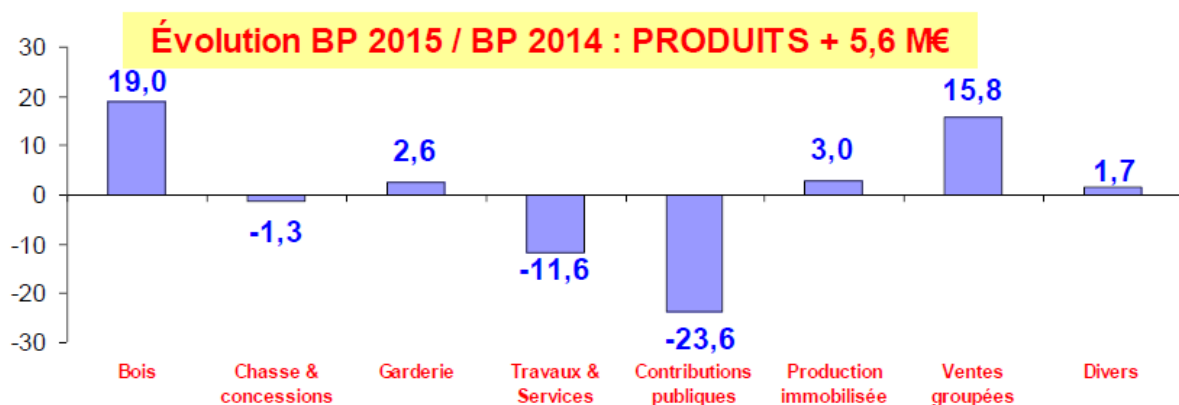
besoins souhaitables), pourtant identifiée comme un axe majeur de progrès dans la mobilisation des bois.

Les travaux forestiers commandés par les communes forestières, sont également budgétisés en forte baisse (-19%) pour coller, nous dit-on à la réalité du terrain ! Mieux encore la FNCOFOR nous explique ensuite que si l'année 2014 est effectivement une bonne

année, elle entraîne mécaniquement une hausse des frais de garderie. Le réflexe du maire, face à cette augmentation qui impacte le budget n+1, est souvent de compenser par une baisse des travaux forestiers... Il semble oublier que les recettes de sa commune ont été supérieures à l'année précédente.

Bref du grand art ou plutôt du grand écart, entre des théories brillantes et des pratiques qui le sont moins, et handicapent forcément le gestionnaire ONF.

Un gestionnaire qui a le dos large puisque l'Etat l'ampute de 21.8 M€ de subventions de l'Etat. En fait il s'agit exactement de 29 M€ si on y ajoute un gel budgétaire de 7.2 M€ (une paille). Ce sont les fameux 20 M€, objets de la crise de septembre dernier, que l'ONF prend à sa charge en totalité. Plus quelles brouilles de MIG non payées en totalité. Là encore, les paroles se sont envolées, car l'Etat avait promis et presque tenu jusque-là ces promesses de payer toutes les MIG commandées au coût constaté.



Satisfaction des Communes Forestières qui ne se sentent visiblement pas concernées, puisque l'ONF aura l'extrême politesse d'inscrire cette reprise de subvention dans le cadre des économies demandées aux services publics de l'Etat.

Les COFOR expliquent qu'elles voteront évidemment ce budget et pensent que les efforts de l'opérateur doivent être maintenus. En clair, nous ne sommes pas près de revoir nos 20 M€ !

Elles ajoutent ensuite, un peu donneuses de leçons, qu'on ne peut plus concevoir une gestion forestière sans maîtrise des coûts, et qu'elles resteront, dans le cadre du futur contrat, confiantes et exigeantes vis-à-vis de l'ONF.

La FNCOFOR affirme enfin que les communes forestières sont prêtes à payer le juste prix si on leur donne le juste coût, justifiant leur refus de payer plus par le fait que les chiffres donnés jusque-là par l'ONF seraient fantaisistes ! Un art consommé du grand écart.

Quant à l'ONF, et à son Président, affirmer que la reprise de près de 30M€, garantis d'une main par l'Etat l'an dernier, et repris cette année, serait plausible au regard du redressement des cours du bois, est pour le moins, un pari hasardeux. Faut-il rappeler, comme se plaisait à le dire l'ancien Président H.GAYMARD, que *le bois ne paie plus le bois*. Un discours très décalé de ce que nous avons pu entendre précédemment dans cette même enceinte.

La masse salariale et les ETP

Au fil des mois, les discours évoluent et de nouveaux concepts apparaissent. Le Président du CA, Yves Caullet, a ses formules, comme d'autres en leur temps. Pour les effectifs, son objectif est de passer « d'un plafond d'ETP à une masse salariale ». Qu'est-ce à dire ?

La masse salariale est la résultante d'un nombre d'ETP cible, dans le cadre d'un plafond d'emploi autorisé. La masse salariale est encadrée budgétairement, mais c'est bien le nombre d'ETP qui fait l'objet d'un cadrage précis dans le COP.

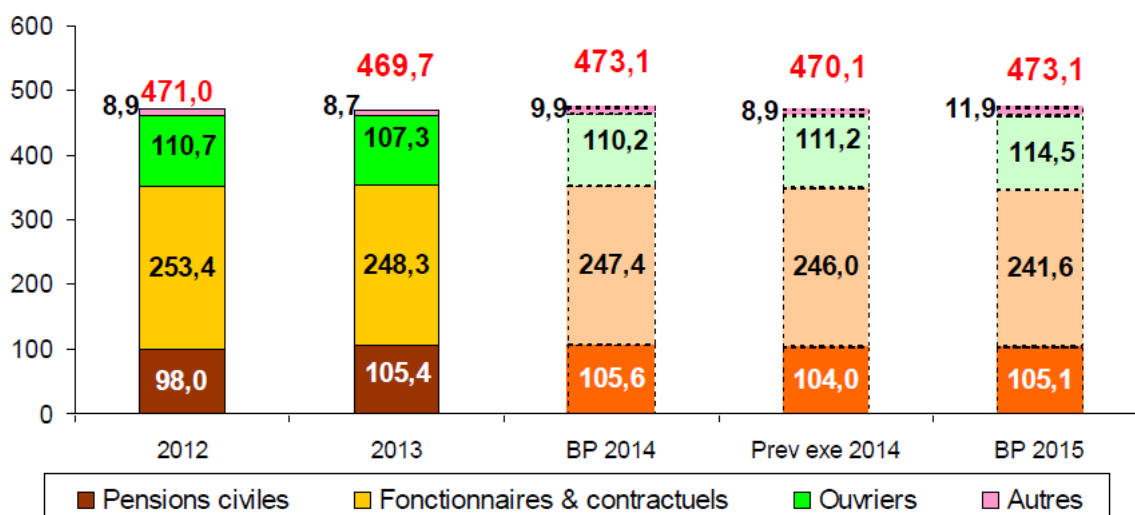
Hors une masse salariale peut continuer à monter, même lorsque les effectifs baissent.

C'est le cas dans le budget 2015, puisque la masse salariale augmente de 3 M€, du fait du CAS PENSIONS.

A noter que la masse salariale des fonctionnaires baisse significativement (4,5 M€), alors que celle des ouvriers forestiers augmente.

Une politique de masse salariale dégage donc des contraintes de statut d'emploi, puisqu'à terme, il n'y a plus d'encadrement ou de schéma d'ETP (PEF notamment), mais juste un montant budgétaire de la masse salariale.

Masse salariale 2012-2015 (en M€, y compris le CICE)



Là encore, un discours en décalage, entre la défense d'un EPIC à caractère dérogatoire, composé essentiellement de personnels fonctionnaires et une politique de masse salariale, qui conduira à des recrutements orientés plus vers le statut privé, au détriment des recrutements de fonctionnaires.

Pour sa part le DG évoque le taux d'encadrement jugé trop important à l'ONF.

Après avoir fait disparaître, par le SDO, un nombre visible de postes de Directeurs, il rappelle que le taux souhaitable d'encadrement (personnels de catégorie A) devrait se situer aux alentours de 14% à l'ONF. Cela conduit à la suppression de 150 ETP de postes A. Il affirme que ces suppressions seront faites dans le cadre du respect des personnels et dans le souci de placer les postes d'encadrement aux bons endroits pour conserver une proximité de management.

Négociations sur le COP

Le président JY CAULLET sera le coordinateur des négociations du futur COP 2016-2020 qui devrait être signé dans les mêmes formes que le précédent. La lettre de mission est en cours de finalisation et les négociations commenceront dès le début de l'année 2015, pour se terminer avant l'été.

Curieusement, le président CAULLET semble enthousiaste à l'évocation de ces négociations et rappelle que le but est d'évaluer les missions, les coûts de la gestion de la forêt communale et les moyens souhaitables (pour l'ONF) afin de la mettre en œuvre. Il faut faire ressortir les hétérogénéités pour évaluer les coûts fixes de main d'œuvre du régime forestier, la performance de l'ONF. Selon JY CAULLET, il y a sûrement des choses à revoir dans notre fonctionnement interne...

Il note également que l'ONF et ses personnels fonctionnaires restent le seul bras armé de l'Etat, et que toutes les charges de la gestion forestière, sont de ce fait reportées sur l'Etablissement.

Il ajoute que « la mission utile doit être financée, par ceux à qui elle est utile, nous ne pouvons pas être dans le flou, il faut être clair. » Il évoque également la pyramide des âges et ses conséquences sur le CAS PENSIONS, la formation, le recrutement et l'apprentissage.

On sent bien que les responsabilités sont en train d'évoluer et que le Président entend jouer un rôle politique de premier plan dans la négociation du nouveau contrat, un peu à la manière d'un Président Directeur Général, laissant ensuite au DG, le soin d'appliquer la politique tracée.

Les modalités de la participation des Personnels ne sont pas évoquées clairement pour l'instant. N'est pas évoquée non plus la situation des effectifs pour 2016, le Président CAULLET rappelant (*seulement*) qu'il serait acté une stabilité des effectifs pour 2017. Les mots du représentant du Président de la République vont dans le même sens, et il complète son propos par une assurance de l'association des Personnels dans le cadre des négociations du futur COP.

Bref, une fois de plus tout est remis sur la table, et de nouveaux efforts nous serons sûrement demandés. Afficher cette renégociation comme une presque aubaine pour l'établissement, semble très décalé de la réalité du quotidien de l'ONF, ne serait-ce qu'à travers les choix budgétaires 2015. Là encore du grand art dans le grand écart.